

2023-2288
2024-02-13

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant la pyréthrine RVD2023-06 et butoxide de pypéronyle RVD2023-07. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 03/02/2025 conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06 et RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

**Knock Down PROFESSIONAL KD241P INSECTICIDE POUR LES USINES DETRANFORMATION
D'ALIMENTS ET LES INSTITUTS
(0,6% Pyréthrine d'une fleur de Chrysanthème Pyrethrum)
VAPORISATEUR SOUS PRESSION**

Pour usage intérieur dans SALLES DE TRAITE, LAITIERES, LOCAUX DE COLLECTE DE LAIT, LOCAUX D'HÉBERGEMENT POUR ANIMAUX D'ÉLEVAGE, ÉTABLES LAITIÈRES, ÉCURIES, PORCHERIES, ABRIS POUR ANIMAUX D'ÉLEVAGE, USINES DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE, RESTAURANTS, HÔTELS, HÔPITAUX ET AUTRES BÂTIMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS pour (tuer/ éliminer/contrôler/ supprimer) et (repousser/ éloigner) Mouches piquantes des étables, (Mouches à cheval/Taons à cheval), Mouches faciales, Mouches à chevreuil, Mouches domestiques, Mouches des cornes, Moustiques, Brûlots, Guêpes, Blattes, Fourmis, Araignées, Lépismes argentés, Grillons, Centipèdes, Anthrènes des tapis, Puces du chien, Pucés du chat, Tiques sanguines, Tiques américaines du chien, Punaises des lits.

Pour usage sur les bovins de boucherie et les vaches laitières (en lactation et pas en lactation) pour (tuer/ éliminer/contrôler/ supprimer) et (repousser/ éloigner) Mouches piquantes des étables, (Mouches à cheval/Taons à cheval), Mouches faciales, Mouches à chevreuil, Mouches domestiques, Mouches des cornes, Moustiques, Brûlots

À USAGE COMMERCIAL

NUMERO D'HOMOLOGATION 30031 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPES ACTIFS :

Pyréthrines 0,60%

Butoxide de pipéronyle 4,00%

CONTENU NET: grammes

DANGER

EXTRÊMEMENT
INFLAMMABLE

EXPLOSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

KUUS INC.,
UNITÉ 5 & 6 A, 450 TAPSCOTT RD,
Toronto, ON M1B 1Y41-800-267-
0455

www.knockdownbugs.com www.mosquitoshield.com Les

produits du famille avec valeur ajoutée™

Fièremment fabriqué au Canada

Fabricants de Chasses Moustiques Mosquito Shield

ÉNONCES FACULTATIFS

- Insecticide Botanique "Pyrethrum"

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

SOINS En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. NE PAS faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Ce produit contient des principes actifs et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Évacuer les endroits traités.

Bien aérer après l'application. Nettoyer soigneusement toutes les surfaces qui peuvent entrer en contact avec la nourriture pour animaux et pour humains et rincer à l'eau claire après l'application et avant de réutiliser. NE PAS contaminer la nourriture pour humains ou animaux ou les abreuvoirs. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Laver après l'application. CONTENU SOUS PRESSION. NE PAS placer dans l'eau chaude, près d'un radiateur, poêle ou autre source de chaleur. NE PAS percer ni jeter au feu, ni conserver à des températures de plus de 50°C. Ne pas vaporiser près d'une flamme nue, d'étincelles ou en fumant. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant l'application, le nettoyage et les réparations.

MODE D'EMPLOI POUR UTILISATION : SALLES DE TRAITE, LAITIERIES, LOCAUX DE COLLECTE DE LAIT, LOCAUX D'HÉBERGEMENT POUR ANIMAUX D'ÉLEVAGE, ÉTABLES LAITIÈRES, ÉCURIES, PORCHERIES, ABRIS POUR ANIMAUX D'ÉLEVAGE, USINES DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE, RESTAURANTS, HÔTELS, HÔPITAUX ET AUTRES BÂTIMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS, BOVINS DE BOUCHERIE ET VACHES LAITIÈRES (EN LACTATION ET PAS EN LACTATION)

■ **ÉLIMINE et ÉLOIGNE :** Mouches piquantes des étables, (Mouches à cheval/Taons à cheval), Mouches faciales, Mouches à chevreuil, Mouches domestiques, Mouches des cornes, Moustiques, Brûlots, Guêpes, Blattes, Fourmis, Araignées, Lépismes argentés, Grillons, Centipèdes, Anthrènes des tapis, Puces du chien, Puces du chat, Tiques sanguines, Tiques américaines du chien, Punaises des lits.

POUR USAGE INTÉRIEUR DANS LES STRUCTURES SUIVANTES : SALLES DE TRAITE, LAITIERIES, LOCAUX DE COLLECTE DE LAIT, LOCAUX D'HÉBERGEMENT POUR ANIMAUX D'ÉLEVAGE, ÉTABLES LAITIÈRES, ÉCURIES, PORCHERIES, ABRIS POUR ANIMAUX D'ÉLEVAGE, USINES DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE, RESTAURANTS, HÔTELS, HÔPITAUX ET AUTRES BÂTIMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS,

- Pour améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. Pour toutes les utilisations étiquetées, le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. Observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.
- NE PAS dépasser 1.53g/m³ (1seconde/m³) et 9.25g/m² (5.8 secondes/m²)

Limitations d'utilisation

- **NE PAS** appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents. De plus pour les traitements de l'air ambiant, **NE PAS** appliquer ce produit si des animaux d'élevage sont présents.
- **NE PAS** appliquer dans une usine de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale lorsque des activités de transformation sont en cours. **NE PAS** appliquer dans une salle de traite, un local de collecte de lait] ou une laiterie lorsque des activités sont en cours.
- **NE PAS** appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés aux humains et aux animaux (y compris les réservoirs en vrac qui contiennent du lait) ou les sortir du site à traiter. Retirer ou recouvrir l'équipement de traite et le laver à fond avant l'emploi. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale (y compris le lait) ayant été contaminé par la solution pulvérisée.
- **NE PAS** appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans porter un respirateur approprié et des lunettes protectrices.
- Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes ou encore, en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés.
- Utilisation comme traitement de l'air ambiant : **NE PAS** rester dans les sites fraîchement traités. **NE PAS** laisser entrer des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage dans

les sites traités avant deux heures après l'application. Le spécialiste de la lutte antiparasitaire doit aviser les travailleurs, les particuliers et les autres personnes du délai de réentrée à respecter. • Utilisation comme traitement de surface : **NE PAS** laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées. **NE PAS** pénétrer ni laisser quiconque pénétrer dans les sites traités tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.

Comment appliquer

NE PAS APPLIQUER COMME TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ. Appliquer uniquement dans le cadre d'un traitement de l'air ambiant, des fissures et des crevasses, de périmètre, localisé ou de mobilier (literie d'animaux de compagnie, matelas, sommiers et cadres de lit seulement). Un traitement de l'air ambiant consiste à appliquer le produit sous forme d'une suspension de fines gouttelettes dans l'air ambiant d'un espace intérieur. Un traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface du bâtiment. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Un traitement de périmètre consiste à appliquer le produit à l'intérieur en bande étroite (d'une largeur de moins de 0,3 mètre) le long du périmètre d'une pièce sur les plinthes, les jonctions murs et plancher ou murs et plafond et autour des cadrages des portes ou des fenêtres. Un traitement localisé s'agit de l'application localisée du produit sur une superficie de moins de 0,2 mètre carré. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher et la surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce. Traitement de mobilier : *l'application généralisée* est sur de grandes parties ou toute la surface de l'article; *les traitements des fissures et des crevasses* sont des applications aux points de jonctions sur l'article; *le traitement localisé* s'agit de l'application sur une surface égale ou inférieure à 10% de la totalité de la superficie de l'article; et *le traitement du capitonnage et des coutures* (matelas seulement) s'agit de l'application à la jonction de deux ou de plusieurs pièces de tissu cousues ensembles ainsi que les nœuds et les boutons décoratifs.

TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT : Pour (tuer/éliminer/contrôler/supprimer) Mouches piquantes des étables, (Mouches à cheval/Taons à cheval), Mouches faciales, Mouches à chevreuil, Mouches domestiques, Mouches des cornes, Moustiques, Brûlots, Guêpes à l'intérieur des SALLES DE TRAITE, LAITIERES, LOCAUX DE COLLECTE DE LAIT, LOCAUX D'HÉBERGEMENT POUR ANIMAUX D'ÉLEVAGE, ÉTABLES LAITIÈRES, ÉCURIES, PORCHERIES, ABRIS POUR ANIMAUX D'ÉLEVAGE, USINES DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE, RESTAURANTS, HÔTELS, HÔPITAUX ET AUTRES BÂTIMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS. Dans les hôpitaux, **NE PAS** utiliser dans les pouponnières ou dans les chambres d'enfants, de personnes âgées ou malades. Avant d'utiliser le produit comme traitement de l'air ambiant dans des structures avec des animaux d'élevage, retirer tous les animaux d'élevage.

TRAITEMENT DE SURFACE : Pour (tuer/éliminer/contrôler/supprimer) : Blattes, Fourmis, Araignées, Lépisismes argentés, Grillons, Centipèdes, Anthrènes des tapis : Traiter soigneusement les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et derrière celles-ci; les murs derrière et les planchers sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. armoires et unités de rangement); autour des évier, des drains et des tuyaux; des zones localisées autour des poubelles; et autres éléments de la structure où les insectes indiqués se cachent. Dans le cas des fourmis, pulvériser aussi les pistes, les nids et les points d'entrée (p. ex. autour des portes et des fenêtres).

Pour (tuer/éliminer/contrôler/supprimer) les punaises des lits : NE PAS utiliser ce produit sur des articles lavables (p. ex. oreillers, draps, jouets, vêtements, etc.). Enlever les draps avant de traiter le matelas. Pulvériser le matelas, notamment autour du capitonnage et des coutures. Démonter le lit et pulvériser le cadre de lit, les ressorts et tous les joints. Le matelas traité doit être sec avant de remettre les draps lavés.

Pour (tuer/éliminer/contrôler/supprimer) Pucés du chien, Pucés du chat, Tiques sanguines, Tiques américaines du chien: NE PAS appliquer sur les meubles (à l'exception de la literie d'animaux de compagnie), les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements. Appliquer sur les surfaces à l'intérieur de la structure, y compris les fissures et les crevasses dans les murs et les planchers; le long des plinthes et derrière celles-ci; sur les cadres de fenêtre et de porte; et des zones localisées de planchers et de couvre-planchers. La literie des animaux de compagnie peut être traitée avec ce produit ou être remplacée par une literie fraîche et propre après le traitement des autres endroits indiqués sur l'étiquette. **NE PAS PULVÉRISER**

CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les puces et les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par l'animal de compagnie. Cela comprend le nettoyage à l'aspirateur des planchers, des tapis et des meubles (jeter le sac de l'aspirateur après l'emploi) et le lavage de la literie, des lieux où habite l'animal, ainsi que des lieux adjacents.

POUR USAGE SUR BOVINS DE BOUCHERIE ET VACHES LAITIÈRES (EN LACTATION ET PAS EN LACTATION) (ANIMAUX D'ÉLEVAGE)

Limitations d'utilisation

- **NE PAS** dépasser 36.7g par animal (22 secondes/animal) par traitement.
- **NE PAS** traiter les yeux/paupières, ni les muqueuses (p. ex. museau, gueule, organes génitaux).
- **NE PAS** utiliser sur des animaux malades ou sous traitement médicamenteux ou pesticide. Avant l'utilisation sur des animaux gravides, consulter un vétérinaire.
- Cesser l'utilisation si l'animal développe une irritation après le traitement avec ce produit.
- Traiter les vaches laitières au moins 20 minutes avant la traite. **NE PAS** appliquer directement sur les pis. Laver les pis avant la traite.
- **NE PAS** entrer en contact avec les animaux traités avant que le produit pulvérisé n'est pas sec.

Pour traiter les animaux d'élevage indiqués contre: Mouches piquantes des étables, (Mouches à cheval/Taons à cheval), Mouches faciales, Mouches à chevreuil, Mouches domestiques, Mouches des cornes, Moustiques, Brûlots: Pulvériser légèrement et de façon uniforme à raison de 36.7g par animal (22 secondes/animal) S, en prenant soin de traiter le dos, le garrot et les pattes avant. Bien enduire le poil de l'animal – **NE PAS** mouiller la peau. **NE PAS** appliquer en pulvérisation sur la face de l'animal. Pour traiter la face, mouiller légèrement (mais pas au point que le liquide en suinte) un chiffon propre et doux avec le produit et frotter soigneusement le chiffon ainsi mouillé sur la face de l'animal, en veillant à éviter tout contact avec les yeux/paupières et les muqueuses. **NE PAS** utiliser ce produit plus d'une fois par jour pendant la haute saison des mouches. **NE PAS** utiliser ce produit plus d'une fois par semaine en dehors de la haute saison des mouches. Le traitement peut être répété seulement si l'infestation persiste ou réapparaît.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, **Knock Down PROFESSIONAL KD241P INSECTICIDE POUR LES USINES DE TRANSFORMATION D'ALIMENTS ET LES INSTITUTS** contient un insecticide appartenant au groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Knock Down PROFESSIONAL KD241P INSECTICIDE POUR LES USINES DE TRANSFORMATION D'ALIMENTS ET LES INSTITUTS et à d'autres insecticides du groupe 3. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même site. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'utilisation de **Knock Down PROFESSIONAL KD241P INSECTICIDE POUR LES USINES DE TRANSFORMATION D'ALIMENTS ET LES INSTITUTS** ou d'autres insecticides du groupe 3 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles dans le site à traiter.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec {nom du représentant de la compagnie} au www.knockdownbugs.com

ENTREPOSAGE : NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION : Lorsque le contenant est vide, appuyer sur le bouton vaporisateur pour complètement éliminer la pression. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non-utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.